



La peste porcine africaine



Description de la maladie et travaux de l'Anses

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hémorragique qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers et n'est pas contagieuse pour l'Homme. Présente dans certains pays d'Europe et d'Asie, elle représente une menace pour les filières professionnelles concernées.

L'Anses mène des travaux pour mieux détecter le virus et fournit un appui technique et scientifique aux autorités pour la mise en place de mesures de gestion efficaces afin d'éviter l'introduction de la maladie en France.

Qu'est-ce que la peste porcine africaine ?

La peste porcine africaine est une maladie virale qui affecte uniquement les suidés domestiques et sauvages à l'origine d'un syndrome hémorragique souvent fatal dans ses formes aiguës. Elle est contagieuse chez les suidés européens mais inapparente chez les suidés sauvages africains : potamochères et phacochères.

L'agent pathogène responsable de la peste porcine africaine est un virus à ADN de la famille des *Asfarviridae*.

Cette maladie, qui n'est pas transmissible à l'Homme, entraîne des pertes économiques majeures en raison de son taux de mortalité élevé et des restrictions commerciales imposées aux pays touchés. La peste porcine africaine (PPA) est classée danger sanitaire de 1^{ère} catégorie en France.

Comment se transmet la maladie ?

La maladie se transmet par contact direct d'un animal malade à un animal sain ou par contact d'un animal sain avec un aliment ou un environnement contaminé par le virus. La transmission est possible également par le biais des tiques molles du genre *Ornithodoros* : ces tiques ingèrent le virus en se nourrissant du sang d'animaux contaminés, puis le transmettent en piquant d'autres animaux sensibles.

Ce virus est très résistant dans les sécrétions, les excréments et les produits issus des porcs contaminés, y compris dans les produits de fumaison et salaison dans lesquels il peut survivre plus de deux mois.



Le sang représente une voie essentielle de transmission au sein d'un élevage (blessures, aiguilles, ...). Étant donné la très grande résistance du virus dans le milieu extérieur, tout matériel souillé peut favoriser la transmission indirecte (matériel, homme, bottes, véhicule).

La persistance du virus dans la viande est en général à l'origine de contaminations à distance par distribution aux animaux de déchets de cuisine non traités à cœur (eaux grasses, déchets, denrées alimentaires, plasmas insuffisamment traités thermiquement).

Quels sont les symptômes et comment diagnostiquer la maladie ?

Il existe 3 niveaux de virulence : la forme aiguë, subaiguë ou chronique. Les symptômes et lésions sont similaires à ceux décrits pour la peste porcine classique (maladie « rouge ») : hyperthermie, désordres hématologiques, rougeurs cutanées, anorexie, léthargie, troubles de la coordination, vomissements, diarrhée.

La mort survient en 4 à 13 jours avec un taux de 100 % lors de la forme aiguë, en 30 à 40 jours avec une mortalité moindre lors de la forme subaiguë. La maladie peut évoluer pendant plusieurs mois lors de la forme chronique.

Seules les analyses de laboratoire (virologiques et/ou sérologiques) permettent de poser un diagnostic de certitude et de différencier la PPA de la peste porcine classique.

Une situation épidémiologique

Décrite initialement en Afrique (Kenya, 1921), la PPA est endémique en région sub-saharienne. Ses premières incursions en dehors de l'Afrique datent des années 60, en lien avec le développement du commerce international. Les foyers américains ont été assez rapidement éradiqués comme les européens, sauf pour la péninsule ibérique où il a fallu attendre 1995. Depuis, plus aucun cas n'a été signalé jusqu'en 2007, à l'exception d'un cas en 1999 au Portugal, lié à la recontamination d'un élevage assaini par des tiques molles de l'espèce *O. erraticus* restées infectées par le virus, et la Sardaigne où la PPA est devenue enzootique depuis son introduction en 1978.

En 2007, le continent européen a été de nouveau touché, avec une première détection de foyers en élevage porcin en Géorgie. L'hypothèse d'un déchargement de morceaux de viande de porcs contaminés d'un bateau est la plus probable pour expliquer cette introduction du virus sur le continent Eurasienn. Tour à tour, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie ont été touchés aussi bien sur la faune sauvage que domestique en 2008. L'infection s'est propagée jusque sur le versant russe du Caucase où elle a continué à progresser.

L'infection s'est propagée essentiellement en suivant l'activité humaine plutôt que par contact avec la faune sauvage, à une vitesse moyenne de 350 km par an.

En 2014, la PPA s'est invitée dans l'Union européenne, en premier en Pologne et dans les pays Baltes où elle devenue enzootique chez les sangliers sauvages. L'infection a atteint de nouveaux pays, Moldavie (2016), Roumanie (2017), république Tchèque (2017) et plus récemment la Hongrie (avril 2018) et la Belgique (septembre 2018). Le continent asiatique est aussi atteint, la Chine en août 2018, la Mongolie en janvier 2019, et le Vietnam en février, le Cambodge en avril, la Corée du Nord en mai et le Laos en juin 2019. Le risque de diffusion est devenu mondial.

Plus d'informations sur la plateforme d'épidémiologie en santé animale

<https://www.ppa-esas.fr/mots-cles/ppa>

Comment lutter et prévenir cette maladie ?

Aucun moyen de lutte de type vaccinal ou antiviral n'est disponible contre cette infection.

En septembre 2018, le ministère de l'Agriculture a mis en place un plan d'actions « Organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre la peste porcine africaine ».

Retrouver les recommandations et les mesures de prévention du Ministère.

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

Peste porcine africaine : les travaux de l'Anses


Le laboratoire de l'Anses de Ploufragan-Plouzané-Niort est Laboratoire national de référence de cette maladie depuis 2001. Ses travaux sont principalement orientés sur trois grandes thématiques à savoir :

- 1) La validation d'outils de diagnostic adaptés à l'émergence de nouvelles souches. Il s'agit de disposer d'outils de détection virologique et sérologique fiables et permettant un diagnostic rapide en cas d'émergence.
- 2) L'étude des mécanismes de pathogénie du virus chez le porc dans une perspective de développement de vaccin.
- 3) L'étude du rôle potentiel des tiques *Ornithodoros* européennes comme réservoir de virus.

Au vue de l'évolution de la maladie en Europe, l'Anses s'est mobilisée afin d'être en mesure de diagnostiquer toute éventuelle survenue de cas en France. Dès l'apparition des premiers cas à la frontière franco-belge, l'Agence a constitué un groupe d'expertise collective en urgence qui rassemble des experts virologistes, épidémiologistes et biologistes spécialistes de la faune sauvage. Ce groupe d'experts fournit un appui sur les différentes questions concernant les modalités de gestion à mettre en place sur le territoire français, en coordination avec les autorités belges, afin d'éviter la propagation de l'épizootie sur le territoire. Plus d'une douzaine d'avis ont déjà été publiés.

<https://www.anses.fr/fr/content/la-peste-porcine-africaine>



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
14, rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex
www.anses.fr  @Anses_fr